

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT qu'il convient de prendre des mesures de sécurité pour prévenir les accidents et faciliter l'exécution des travaux de rabotage préparatoires aux travaux d'enrobés situés RD186, rue de Mazinghem (de l'entrée de la ville jusque la rue de Lambres) à ISBERGUES,

CONSIDERANT que ces travaux seront réalisés par l'entreprise EIFFAGE, Agence Artois Littoral, 14 rue Montaigne, 62670 MAZINGARBE, du mardi 18 juillet au vendredi 28 juillet 2023 inclus,

Objet :
Fermeture à la circulation et
interdiction de stationnement,
RD186, rue de Mazinghem

ARRETE

Article 1^{er} : Le stationnement sera interdit et la circulation sera interdite au droit des travaux situés RD186, rue de Mazinghem (de l'entrée de la ville jusque la rue de Lambres) à ISBERGUES, du mardi 18 juillet au vendredi 28 juillet 2023 inclus.

Article 2 : Un itinéraire de déviation sera mis en place.

Article 3 : La signalisation sera conforme aux normes en vigueur et mise en place par l'entreprise EIFFAGE, Agence Artois Littoral chargée de l'exécution des travaux.

Article 4 : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ISBERGUES pour exécution.

Fait à ISBERGUES, le 17 juillet 2023



Le Maire,

Pour le Maire empêché,

Le 1^{er} adjoint

David THELLIER